



**SICONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2017**  
**RIUNIONE I 21 E 22 SITTEMBRE**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2017**  
**REUNION DES 21 ET 22 SEPTEMBRE**

**N° 2017/O2/053**

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,  
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE  
« LE RASSEMBLEMENT »**

**OBJET : QUEL CHOIX INSTITUTIONNEL POUR LA CORSE ?**

Monsieur le Conseiller territorial, cher Jean-Martin,

Vous me demandez de préciser clairement ce que j'entends par « *autodétermination* » et si pour moi, l'indépendance est, sur le plan du principe, un objectif quel qu'en soit le terme.

La réponse que je vais vous faire sera complète et claire.

Mais laissez-moi d'abord vous dire que votre question, et donc notre échange, ne prennent bien sûr tout leur sens que dès lors que l'on rappelle le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Depuis plusieurs semaines, votre stratégie, au demeurant partagée par plusieurs de vos concurrents, à droite comme à gauche, est évidente.

Vous savez que beaucoup de Corses, y compris ceux qui ne partagent pas toutes les idées nationalistes, reconnaissent à la majorité territoriale « Per a Corsica » de travailler efficacement au service de l'intérêt général et de la Corse.

Vous savez que beaucoup de Corses, y compris ceux qui ne partagent pas toutes les idées nationalistes, souhaitent soutenir et renforcer la démarche «Per a Corsica» parce qu'ils savent qu'elle est porteuse de paix, de développement, et d'espoir pour la Corse, et particulièrement pour sa jeunesse.

Avez-vous des idées, un projet, une alternative crédible à opposer à cette dynamique ?

Non.

Rien, si ce n'est un ralliement, comme beaucoup d'entre vous, tardif et de circonstance au concept d'« autonomie » auquel d'ailleurs, à l'instar de beaucoup de vos homologues de droite et de gauche, vous ne donnez ni contenu ni consistance.

Il ne vous reste donc, et je le regrette, que la dernière arme dont disposent tous les conservateurs, là encore de droite comme de gauche : chercher à susciter l'inquiétude ou la crainte.

La crainte de quoi ? L'épouvantail de l'indépendance, bien sûr.

Vous, et d'autres à gauche comme à droite, le disent sur tous les tons, en public ou en privé, depuis quelques semaines : voter ou soutenir « Per a Corsica », ce serait engager la Corse de façon mécanique et inéluctable sur le chemin de l'indépendance et de la rupture.

Et pour s'opposer à ce risque inventé, tout est permis, même éventuellement d'unir la gauche et la droite dans un pseudo « Front républicain » censé faire barrage au nationalisme et, je vous cite, « au séparatisme ».

Diabolisation des nationalistes d'un côté, union sacrée contre eux de l'autre : voilà qui nous renvoie quarante ans en arrière... Est-ce donc tout ce que vous, globalement, et Paris, d'ailleurs, proposez comme réponse à la formidable vague d'espoir qui traverse la Corse depuis décembre 2015 ?

Je vous le dis sereinement : c'est cette stratégie du bloc contre bloc que vous prônez qui est à la fois une régression et un risque pour la Corse.

En ce qui nous concerne, nous sommes lucides, sereins, et déterminés.

Notre choix est et restera celui de la recherche toujours plus affirmée de la cohésion et des convergences au sein de la société corse, y compris dans le domaine institutionnel.

Alors, l'autodétermination ? Cette notion a certes revêtu plusieurs acceptions, selon les époques et les contextes.

Celle que nous avons validé au sein de « Per a Corsica » est claire : c'est le processus par lequel le peuple corse effectue démocratiquement et librement ses choix essentiels.

Elle n'implique ni ne préjuge donc d'aucune option institutionnelle, et n'est pas synonyme d'un scrutin référendaire.

L'indépendance ? Corsica Libera, mouvement partie prenante de la coalition « Per a Corsica » poursuit cet objectif par des moyens démocratiques. C'est son droit le plus absolu. Et les citoyens corses qui partagent cette option n'ont ni plus ni moins de droits que les citoyens corses qui ne la partagent pas. Il faut dire que cette orientation, l'indépendance, n'est pas et ne sera pas au programme de « Per a Corsica ».

Reste que la majorité territoriale a vocation, si les Corses le souhaitent, à continuer à exercer les responsabilités, et va chercher à convaincre toujours plus de Corses et de forces vives de partager son action.

« Per a Corsica », la majorité territoriale, dira donc clairement dès demain, dans le cadre de l'offre politique qu'elle va présenter aux Corses, ce que sont ses objectifs dans le domaine institutionnel.

Mais, vous vous êtes adressé à moi en ma qualité de Président du Conseil exécutif de Corse, et vous m'avez indiqué eu égard à mes responsabilités et mes fonctions je devais être clair, en ce qui concerne mes orientations. Je le serai.

Pour ma part, je considère qu'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice est, en l'état, la solution institutionnelle la plus adaptée aux besoins et aux aspirations de la Corse et de son peuple.

Un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, c'est-à-dire la compétence reconnue à la Corse de légiférer dans tous les champs essentiels de l'action publique, seul certains domaines régaliens restant du domaine de l'Etat, les compétences communautaires étant pour leur part exercées par l'Union Européenne.

Un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice qui soit, dans sa méthode d'élaboration, non pas octroyé depuis Paris, mais construit et voulu depuis la Corse, en associant toutes les forces vives de l'île et de la diaspora, aux fins qu'il réponde véritablement aux attentes de la société insulaire dans les domaines politique, économique, social, culturel, et sociétal.

Un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice qui permette au peuple corse :

- premièrement, de définir et de mettre en œuvre démocratiquement ses choix essentiels ;
- deuxièmement, de construire une société développée, harmonieuse, apaisée et solidaire ;
- troisièmement, de développer avec l'Etat une relation qui soit basée sur le dialogue et le respect réciproque ;
- quatrièmement, d'inscrire pleinement la Corse en Europe et en Méditerranée.

Je suis pour ma part persuadé qu'un tel statut permettra de répondre efficacement aux aspirations du peuple corse et qu'il suscitera l'adhésion d'une majorité, et sans doute d'une très grande majorité, de Corses.

Ce sont les Corses qui auront, in fine, à choisir le statut qu'ils souhaitent.

C'est la règle essentielle en démocratie, et je sais que de cela au moins, nous serons d'accord. C'est toujours la volonté majoritaire du peuple qui prévaut.